

Autorité de la statistique publique

Séance du 19 juin 2013

Remarque

Les comptes rendus détaillés des débats de l'Autorité de la statistique publique ne sont pas publics.

Le texte ci-dessous expose toutefois les sujets abordés et les décisions ou avis qui en sont éventuellement issus.

**La séance est ouverte à 15h
sous la présidence de M. Paul Champsaur**

1. Les suites du rapport Worms sur l'information statistique sur le logement et la construction et évolutions des statistiques par M. Sylvain MOREAU, chef du service de l'observation et des statistiques (SOeS) et M. Guillaume HOURIEZ, sous-directeur des statistiques du logement et de la construction au SOeS.

Le chef du SOeS rappelle qu'au sein du Commissariat général au développement durable, le SOeS est le service statistique du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Égalité des Territoires et du logement.

Le SOeS a intégré les missions précédemment dévolues :

- au Service économie, statistiques et prospective (SESP), pour les domaines de la construction, du logement et des transports ;
- à l'Institut français de l'environnement (Ifen), pour le domaine de l'environnement ;
- à l'Observatoire de l'énergie, pour les domaines de l'énergie et des matières premières.

Il souligne le fait que le SOeS n'est qu'un des acteurs produisant des données sur le logement. En matière d'informations sur le logement, l'offre est foisonnante et pas toujours très cohérente. Ce constat avait été fait par l'ancien ministre du logement Benoît Apparu ainsi que par l'actuelle ministre Cécile Duflot, avec pour conséquence la demande d'un ouvrage de référence grand public présentant un état des lieux sur le logement.

Le rapport Worms de 2010 conditionne le programme de travail sur les statistiques du logement. Ses conclusions et recommandations sont les suivantes :

- des sources sur le logement essentiellement nationales
- des difficultés pour obtenir des informations au niveau local
- une lourdeur pour mobiliser les données
- une préconisation pour mettre en œuvre une procédure d'étalonnage afin de mieux utiliser les statistiques sur le logement produites à l'initiative du secteur privé
- des recommandations sur une meilleure observation des loyers
- une plus grande utilisation des bases notariales
- des recommandations sur un accès facilité aux sources fiscales, gisement de données insuffisamment exploitées.

Les principales sources en matière de logement sont détaillées dans le document joint au relevé de décisions.

En outre, deux éléments de contexte méritent d'être signaler :

- la demande de la ministre du logement dans l'article 29¹ de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production du logement.
- le lancement prochain de la mission de l'Inspection générale de l'Insee et du Commissariat général au développement durable sur le partage des travaux entre l'Insee et le SOeS.

Le sous-directeur des statistiques du logement ajoute que bien des avancées ont été réalisées et le bilan des suites du rapport Worms est positif. Parmi ces avancées, on peut citer la mise en place de la procédure d'étalonnage des données de l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (Olap), l'installation d'observatoires locaux des loyers pilotée par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), la prochaine publication en juillet 2013 du décret sur les bases notariales, les travaux avec la DGFIP visant à élargir la liste des publics ayant accès aux sources fiscales (notamment le fichier du logement communal dit fichier Filocom).

¹ Article 29 : un outil statistique national regroupant et croisant les différentes données relatives au marché du logement de la DGFIP, des agences départementales d'information sur le logement, des promoteurs et des professionnels de l'immobilier est mis en place avant le 31 décembre 2013. La compilation de ces données et leur traitement sont confiés à l'Insee.

Le débat a essentiellement porté sur la localisation des logements neufs, l'appréciation du partage des travaux entre le SOeS et la DHUP et l'évaluation des politiques publiques en matière de logement, l'appréciation du degré de décentralisation de la statistique du logement.

En conclusion de ce débat, l'ASP demande au SOeS de transmettre au ministère la proposition suivante qu'elle soutiendra et appuiera : doter le SOeS d'un dispositif d'évaluation des politiques publiques de manière à permettre la réalisation d'études à caractère synthétique sur le fonctionnement du logement et favoriser ainsi des comparaisons internationales.

2. Présentation des conclusions de la mission relative à l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure par M. Michel ROUZEAU, chef de mission et membre de l'Inspection générale de l'administration (IGA)

Une mission sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure a été mandatée par le Ministre de l'intérieur. Dirigée par un membre de l'IGA, elle associe l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) et, s'agissant de son volet statistique et méthodologique, l'Inspection générale de l'Insee.

Avant la présentation des conclusions de la mission et s'agissant de la partie gouvernance du rapport de cette dernière, le président de l'ASP rappelle que l'Autorité est favorable à la création d'un service statistique ministériel au sein du ministère de l'intérieur en charge de la production des statistiques mensuelles sur la délinquance.

Le chef de mission fait savoir que le rapport de la mission sera remis au ministre de l'Intérieur dans les jours qui viennent.

Il rappelle l'apport statistique des nouveaux logiciels informatiques de la police et de la gendarmerie (outils plus perfectionnés, amélioration de la chaîne de contrôle etc...).. S'agissant de la rupture statistique constatée en 2012 par l'entrée en service du nouvel outil de la gendarmerie nationale, il indique que les travaux conduits par la mission ont permis de quantifier l'ampleur de la rupture.

La mission a souhaité regarder les critères pouvant guider le choix de la gouvernance :

- préserver la finalité opérationnelle de la mesure de la délinquance.
- se conformer aux normes de la statistique publique, c'est à dire au Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.
- évaluer les conséquences budgétaires des différents scénarii retenus
- préserver les acquis de l'indépendance de l'ONDRP

La mission a alors envisagé les scénarii suivants :

- ne pas créer de SSM au sein du ministère de l'Intérieur
- créer un SSM au sein du ministère de l'Intérieur qui travaillerait sur le développement d'un continuum de la chaîne pénale. Ce SSM serait distinct de l'actuel ONDRP.
- transformer l'ONDRP en service à compétence nationale rattaché au ministère de l'intérieur, faisant office de SSM.
- transformer l'ONDRP en service à compétence nationale rattaché au Premier ministre, faisant office de SSM pour le compte du ministère de l'Intérieur.

Le débat qui a suivi a traité des questions relatives à la mise en œuvre des nouveaux logiciels informatiques, aux liens entre indépendance et autonomie (l'ASP rappelant qu'elle doit s'assurer que les statisticiens soient indépendants quelle que soit l'organisation administrative retenue), aux liens entre statistiques et culture de la performance, à l'enquête Victimation (quel que soit le scénario retenu, elle sera toujours réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Insee) et aux coûts de fonctionnement des différents scénarii évoqués.

3. Présentation des projets en cours de modernisation du recensement : collecte par Internet, évolution du questionnaire,... par M. Fabrice LENGART, directeur de la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) et M. François CLANCHE, chef du département de la démographie à la DSDS

Le directeur des statistiques démographiques et sociales donne des éléments sur les coûts des recensements.

Le coût du recensement exhaustif est évalué à 280 millions d'euros, celui de l'actuel recensement, initié en 2004, est de l'ordre de 55 millions d'euros par an. Rapporté aux nombres d'années entre deux recensements², 7 années dans le cas du RP exhaustif et 5 années dans le cas du RP actuel, le coût de ce dernier est plus élevé.

Mais ce surcoût est à mettre en balance avec les nombreux avantages que le RP rénové présente par rapport au RP traditionnel. Le RP actuel fournit en effet une information plus fraîche, renouvelée tous les ans. Il permet de lisser les coûts et de professionnaliser les équipes.

Depuis l'année 2004, les coûts externes ont été contenus en euros courants, ce qui représente des efforts particuliers (gains de productivité), mais les coûts internes n'ont pas diminué. Compte tenu de la baisse des effectifs à l'Insee, la part de la force de travail consacrée au RP a donc augmenté.

La description des deux projets de modernisation du recensement, collecte par Internet et évolution du questionnaire est détaillée dans le document joint au relevé de décisions.

² Depuis 2004, le recensement est annuel mais les résultats statistiques sont basés sur 5 collectes successives. Pour plus de détails : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensements.htm>

4. Point divers : présentation du projet de programme de labellisation pour l'année 2014, par Mme Claudine GASNIER, Rapporteur de l'ASP

Le rapporteur de l'ASP rappelle les labellisations en cours d'instruction :

➤ Les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi
La mission se déroulera à compter de septembre 2013 et le rapport de mission sera remis à l'ASP en fin d'année 2013.

➤ Les statistiques de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
Une réunion préparatoire avec la Cnav aura lieu le 1^{er} juillet 2013. La Cnav devrait notamment à cette occasion préciser les séries statistiques qu'elle souhaite que l'ASP labellise.
L'audition de ses représentants, en particulier celle du directeur de la direction Statistiques, prospective et recherche se tiendra lors de la prochaine séance de l'ASP soit le mercredi 2 octobre.

Le rapporteur présente ensuite la proposition de programme de labellisation pour 2014

➤ Les statistiques de la caisse nationale d'assurance maladie
L'instruction de cette labellisation pourrait être confiée au Comité du label, plus précisément à la nouvelle commission au sein du Comité du label, chargée d'instruire les demandes de labellisation d'exploitations statistiques issues de sources administratives. La Cnam sera prochainement contactée par le Président de l'ASP.

➤ Les statistiques de masse salariale de l'Acoss
Les statistiques d'emploi étant labellisées, les statistiques de masse salariale de l'Acoss pourraient aussi bénéficier d'une labellisation : le recueil de données sur l'emploi est en réalité le sous produit du recueil de données sur la masse salariale qui constitue l'assiette des cotisations reçues par l'Acoss.

➤ Indices trimestriels de prix des logements de province issus des bases notariales des notaires de province
Les indices trimestriels de prix des logements d'Ile-de France ont été labellisés par l'Autorité en 2011. Le Conseil supérieur du Notariat est également demandeur de la labellisation des indices de province.
En 2012, l'ASP a choisi de différer la labellisation des indices de prix des logements issus des bases notariales des notaires de province. Cette labellisation peut être désormais envisagée dans la mesure où le décret d'application de la loi de mars 2011 mettant à la charge de la profession notariale une « mission de service public » devrait être publié dans les mois à venir (juillet ou août 2013)

La séance est levée à 18h

La prochaine séance de l'ASP aura lieu le mercredi 16 octobre à 14h30

Autorité de la statistique publique
Séance du 19 juin 2013

ANNEXE

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président

Monsieur Yves FREVILLE
Vice-Président
Ancien Sénateur

Monsieur Francis MER
Ancien Ministre,
Président du conseil de surveillance du groupe Safran

Monsieur Philippe LE CLEZIO
Membre du Conseil économique, social et environnemental

Monsieur Jean GAEREMYNCK
Président du comité du secret statistique
Membre du Conseil d'État

Monsieur François ECALLE
Conseiller Maître à la Cour des comptes

Monsieur Bruno DURIEUX
Ancien ministre
Président du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Monsieur Philip DANE
Vice-Président du comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI)
Inspecteur général des finances

EXCUSÉ

Monsieur Pascal PENAUD
Inspecteur général des affaires sociales

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE

Monsieur Pierre MULLER
Chef de l'Inspection générale de l'Insee

Monsieur Baudouin SEYS
Inspcteur général de l'Insee

Madame Claudine GASNIER
Rapporteur de l'Autorité de la statistique publique

Madame Brigitte BAILLY-SAINTE-CLUQUE
Collaboratrice du Président